



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

Mme CACHET-VIVIER Christine

Mme LANGLOIS Valérie

M. DELBÉ Jean

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme de SUREMAIN Marie-Albane

M. THÉVENET Laurent

Mme RUBENS Lolita

Mme CASCONE Ilaria

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des Usagers »

Mme NGUYEN Caroline

M. LOWENSTEIN Fantin

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. DOUSSET Didier, Conseil Régional d'Ile-de-France

M. BERTHENAND Emmanuel, INSERM

M. ZOUGBÉDÉ Jean, Organisation représentative des salariés

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. GRIMBERT Philippe a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud

M. MEKONTSO DESSAP Armand a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc

M. TEBOUL Gérard a donné procuration à M. PELLET Éric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle a donné procuration à M. VALLÉE Benoît

Mme DESPRES Marie-Agnès a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud

Collège dit « des Usagers »

- M. GUYARD Mihai a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin
- Mme ARMINOT Manon a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin
- M. QUESTIAUX Geoffroy a donné procuration à Mme RUBENS Lolita

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

- Mme SERT Geneviève a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
- M. DEPREZ Patrice a donné procuration à Mme CADUSSEAU Josette
- M. LE GALL Jean-Yves a donné procuration à Mme DE SUREMAIN Marie-Albane
- Mme MATTEI Sarah a donné procuration à Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

- M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l'Académie de Créteil Chancelier des universités – représenté par Mme Veranne NJIKE
- Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
- M. BASQUIN Christophe, DGS
- Mme BELO-SOARES Joana, Directrice des relations internationales
- M. BRUNIE Vincent, Adjoint au DGS
- M. DUFLOT François, Directeur des systèmes d'information
- M. GIRAL Julien, Directeur de cabinet
- Mme HARIR Ourda, Directrice des études et de la vie étudiante
- Mme HERAULT Valérie, Chargée de mission auprès du DGS
- Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
- Mme JAHAN Cécile, SCEPPE
- M. JAMI Hervé, Directeur du SSU
- M. LÉONEL Eric, Vice-président délégué FTLV, FA, FC et Entrepreneuriat
- M. LEVRAT Adrien, Directeur des affaires juridiques et générales
- Mme MARIN Brigitte, Administratrice provisoire de l'ESPE
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
- M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens
- M. PASQUER Claude, Direction des services financiers
- M. SIOLY Renaud, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines

SOMMAIRE

1. VIE INSTITUTIONNELLE	55
1.1 Point d'information du Président.....	55
1.2. Point d'information sur l'évolution de la lettre de mission du vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à la formation en apprentissage et en alternance, et à l'entrepreneuriat.....	1111
2. FORMATION ET RECHERCHE	1213
2.1. Point d'information sur la démarche qualité de la formation continue dans le cadre de l'obtention de la certification FCU	1213
2.2. Approbation du bilan intermédiaire 2019 et des propositions d'orientations de la CVEC pour l'année 2020	2222
3. RESSOURCES HUMAINES	3535
3.1. Approbation de la campagne d'emplois pour l'année 2020	3535
3.2. Approbation des modalités et conditions d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) pour l'année 2020-2021	5051
4. CONTRATS ET CONVENTIONS.....	5151
4.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	5151
5. QUESTIONS DIVERSES	5252

La séance est ouverte à 9 heures 48 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE INSTITUTIONNELLE

1.1 Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT.– Nous avons le quorum. Si vous voulez bien vous asseoir, nous allons démarrer ce CA.

Commençons par quelques points d'information en préambule. Il y a beaucoup de rencontres avec le ministère en ce moment concernant deux sujets. Il y a la trajectoire du dialogue stratégique de gestion avec la venue d'Anne-Sophie BARTHEZ. Elle ne vient initialement pas seulement pour cela, mais j'ai clairement compris hier qu'ils attendaient tout de même les grandes lignes de notre stratégie avec, derrière, quelques priorités dont l'approche licence santé qui nécessite des moyens. Nous aurons donc des moyens en termes de poste, c'est confirmé. La hauteur de ces moyens reste à discuter. Il faudra voir comment nous organisons cela, mais cela semble acté.

Outre cela, il y a également le positionnement du contrat de site qui se situera en mars prochain. Il associera les dialogues stratégiques de gestion des différents établissements pour en faire une cohérence de site. Il faudrait d'ailleurs probablement que nous confrontions notre dialogue stratégique de gestion avec celui de l'UPEM. Il faudrait le faire assez vite, en tout cas avant que nous aillions au ministère en janvier, pour pouvoir ne pas être trop orthogonal et essayer d'avoir une copie d'ensemble. Je crois notamment que les sites reviennent aussi dans la boucle de cette affaire.

Les moyens ne sont pas affichés pour les contrats de site, mais comme vous le savez, la loi de programmation de la recherche n'a pas donné de moyens énormes. Il s'agira plutôt de moyens à la carte en fonction des projets.

Concernant SFRI, les choses avancent doucement, mais sûrement. Il y a déjà des contacts avec nos amis les collègues d'UGE. J'espère que nous pourrions déjà commencer à avoir quelques lignes au COMEX de lundi prochain. Nous vous avons exposé notre idée d'intercaler un projet autour des risques, prévention et gestion des risques, dans une accroche en milieu urbain et périurbain autour d'un projet des différents LabEx et au bout du compte de l'Université Gustave Eiffel, sur des éléments qui enrobent et complètent beaucoup le dispositif. Nous y travaillons. D'autres approches, notamment autour des formations et des formateurs, seraient aussi peut-être à discuter. Le projet PARFAIRE n'avait pas été retenu. Quoiqu'il semble rester quelques inconnus d'arbitrage, il n'y a en tout cas rien eu en Île-de-France. Nous sommes donc sur autre chose, et probablement du politique. Il s'agirait de voir comment nous pourrions intercaler un certain nombre de dispositifs déjà écrits dans ce projet.

Du côté de Saclay, les choses avancent aussi. Ils sont très autour de la chimie. Je pense que les contacts à ce propos devraient être pris assez vite ainsi, nous l'espérons, qu'autour des sciences humaines. Nous n'avons pas de difficultés, mais eux-mêmes sont en construction d'une université et les calendriers sont restreints. Il n'empêche que nous sommes sur les deux fronts. Je crois que c'est une très bonne chose pour nous.

Sur le plan des patrimoines, j'ai quelques informations. Nous avons eu des rencontres avec Fontainebleau. Les choses avancent sur les casernes avec l'approche de la construction du dispositif à différents temps, notamment l'installation de l'école d'études politiques sur un bâtiment défini. Il sera réhabilité pour la rentrée 2020. Dans le cadre du CPER ensuite, nous avons l'accroche sur les casernes elles-mêmes et la cour d'honneur. Sur les suggestions de Raphaëlle, nous pourrions mettre un bel amphithéâtre intégré. Les choses auront de l'allure. Ce sujet avance également.

Plusieurs réunions ont eu lieu. La préfète est en action sur le sujet, de même que sur le dispositif Sénart et la construction d'un bâtiment à Sénart.

Les choses ne se présentent pas mal. Sur Chériaux, nous sommes toujours dans le cadre de la facture du petit clocher, mais cela devrait arriver. Nous avons simplement des allers-retours avec la SADEV et le Département, mais c'est acquis sur ce projet.

Nous avons vu hier la Mairie de Créteil et GPSEA concernant la fameuse tour qui se situe au quartier de l'Échat. C'est un dossier vraiment magnifique. C'est assez gonflé de faire une tour de cent mètres de haut, mais ce sera très beau. Nous préempterions *a priori* 15 000 ou 17 000 m² sur ce très beau projet architectural. Nous quitterions donc la pyramide. Nous intégrerions un projet de Maison des sciences de l'Homme (MSH), ici encore soutenu par le CNRS et la Région sur un projet qu'ils attendent. Ce projet est aussi à bien définir, en liaison d'ailleurs avec les collègues de Marne. Ce n'est en effet pas une MSH UPEC, mais une MSH Est de Paris. Ce dispositif ne concerne pas que les SHS, mais l'ensemble des établissements. C'est un projet assez systémique.

Nous avons un appui majeur du maire de Créteil. Nous l'avons vu hier en action avec ses équipes. Elles sont extrêmement en soutien. Je pense qu'elles veulent absolument que ce projet avance très fortement. Notez qu'il y aura également de l'aérospatial dans cette tour. C'est un peu en *off*. Manifestement, l'approche « campus spatial » est un élément d'attraction pour certaines boîtes. Je ne peux pas dire lesquelles. Elles ne sont pas définies pour des raisons quelque peu confidentielles, mais il nous a été soufflé que ce serait des boîtes importantes. Il me semble qu'il y aurait aussi ici une martingale intéressante sur cette approche « campus spatial » dans une tour fusée. C'est intéressant. Le projet est magnifique, il y a des terrasses et il y aura un amphithéâtre important avec une salle de spectacle derrière. Éric fera une magnifique salle de spectacle. Ce ne sont pas des projets à trop long terme. Nous sommes en

2024. Nous vous confierons volontiers l'organisation du théâtre et des activités. Je crois que ce sera un très bel endroit.

Nous avons également obtenu la pizzeria de l'Échat, un endroit intéressant dans lequel nous mettrons le CIDP dans le cadre du projet PULSE, ainsi que tout un Fablab au 1^{er} étage en liaison avec l'hôtel d'entreprises. Ici aussi, c'est très soutenu par la mairie. Les travaux seront assurés par eux et ne nous coûteront donc rien. Nous partons par contre plutôt sur une location à bas prix. Ce prix paraît très raisonnable. Ils sont très intéressés par ce projet d'innovation autour de la pédagogie au sens large et souhaitent en faire une approche de diffusion de l'université sur d'autres acteurs. C'est tout à fait ce que nous souhaitons également. Leur soutien est donc très important.

J'en viens au dernier point en termes de patrimoine. Ils se sont arrêtés sur un très beau bâtiment de recherche biologie. Je n'étais pas présent, mais Raphaël l'était manifestement. Cela ira vite, mais nous aurons peut-être l'occasion au moment des vœux, ou même avant, de vous montrer ce que pourra être l'UPEC dans ses approches campus rénové, avec quelques dessins un peu futuristes afin de nous projeter dans quelques années.

Voilà les nouvelles de mon côté. Marie-Albane DE SUREMAIN ?

MME DE SUREMAIN.– Bonjour à toutes et à tous. Le dialogue stratégique de gestion constitue un autre élément important d'actualité. Nous avons une prénotification du ministère et nous espérons avoir une notification en décembre, des moyens complémentaires seront alloués à l'issue d'un dialogue stratégique de gestion. Cela permettra de récapituler l'ensemble des projets de l'université. Parmi eux, il y a bien sûr le développement de la réforme de l'accès aux études de santé, mais il y en a d'autres également. Si nous avons tout de même quelques assurances d'avoir des moyens pour cette réforme de l'accès aux études de santé, nous en demandons

également sur d'autres projets. C'est l'occasion de récapituler l'ensemble des projets de façon stratégique avec une première phase de dialogue avec le rectorat. Nous avons un rendez-vous avec le rectorat le 7 janvier au matin pour présenter l'ensemble de ces projets. Nous transmettrons une série de documents en amont. Ensuite, tout ceci sera arbitré et contractualisé avec le ministère dans le courant du printemps. Nous avons besoin d'avoir quelques assurances préliminaires concernant les postes. Nous en reparlerons tout à l'heure, au moment de la présentation de la campagne d'emplois. Avant même d'avoir le retour du ministère, il faut que nous ayons des assurances précises sur des moyens pour mettre en œuvre les projets.

C'est un dialogue stratégique de gestion qui porte sur plusieurs années. Il nous est demandé de nous projeter sur trois ans au moins et d'aller au-delà bien sûr, pour définir les trajectoires. Nous rentrons dans une logique que nous pourrions pour une part qualifier de contrat d'objectifs et de moyens, à savoir quelle est la stratégie de l'université et sa vision à long terme. En fonction de la soutenabilité de ces projets, nous serons plus ou moins soutenus par le ministère. Nous sentons que nous sommes vraiment dans une évolution de la philosophie du lien entre le ministère et les universités autonomes. Elles doivent justifier de leur stratégie, de la pertinence de leurs objectifs et des voies et moyens envisagés pour les mettre en œuvre.

C'est une évolution majeure. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des suites.

M. LE PRÉSIDENT. – J'ai peut-être une dernière information en termes de patrimoine, mais elle est très préliminaire. Nous avons rencontré la mairie d'Aubervilliers. Au demeurant, sa maire est assez remarquable. Il y a tout de même 108 nationalités à Aubervilliers. C'est une vraie performance avec des communautés qui se croisent.

Nous sommes partis sur le rassemblement des bâtiments de Saint-Denis, en mauvais état, et de Livry. Celui-ci n'est pas forcément en mauvais état, mais il est isolé. Nous avons eu plusieurs propositions de terrains.

Nous partons plutôt sur du terrain que de la réhabilitation, encore que ce ne soit pas totalement calé, de l'ordre de 10 000 m². Cela permettrait de faire réellement une opération intéressante dans la mesure où ce serait un projet d'avenir. Il intégrerait aussi une rationalisation. Nous l'avons vu avec Fontainebleau, certains projets sont du développement. S'il y a ici une approche développement, elle est suivie à un moment donné d'une approche de rationalisation des moyens.

Dire cela n'est cependant pas très sexy. L'intérêt est de dire que nous sommes sur un projet. C'est la vérité. Ce projet est magnifique. Il s'intégrerait près de Condorcet. Accessoirement, la ZAC qui est proposée contient le théâtre Zingaro et les Tréteaux de France ne sont pas loin. Cette ZAC est une ZAC d'État. C'est beaucoup plus facile. Cela dépendra de la Société du Grand Paris, nous n'avons pas encore de rendez-vous, mais nous devons vraiment appeler cet après-midi Thierry LAJOIE ou son cabinet, avec la préfecture du 93. Lorsque nous commencerons à saisir l'ensemble des points, par l'appui du rectorat, nous demanderons un rendez-vous avec le cabinet BLANQUER. Nous sommes ici au niveau de l'Éducation nationale. Je pense qu'il est important de voir l'équipe patrimoine du MESRI comme celle de l'Éducation nationale. Ce projet est très fortement porté politiquement, mais nécessite évidemment aussi une approche de type « construction de projet », importante pour en saisir tous les éléments.

L'UPEC n'avait pas eu d'approche patrimoine depuis vingt ans, mais nous sommes aussi ici dans les nouvelles formations, les nouvelles approches. Nous aurons peut-être l'occasion d'en parler aujourd'hui avec le CPP. En parlons-nous aujourd'hui ?

MME DE SUREMAIN. – Non.

M. LE PRÉSIDENT.– C’est le contrat pédagogique. Ce sera examiné en CFVU. Il porte aussi l’innovation, la transformation pédagogique, les nouveaux espaces et l’approche campus, vivre en campus. Les étudiants ont aujourd’hui une demande de vie ensemble dans le cadre de campus adaptés.

Voilà les points d’informations. Je vous propose de passer au deuxième point de la vie institutionnelle.

1.2. Point d’information sur l’évolution de la lettre de mission du vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à la formation en apprentissage et en alternance, et à l’entrepreneuriat

M. LÉONEL.– Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Commençons par quelques éléments de contexte concernant l’évolution de cette lettre de mission. À vrai dire, elle s’inscrit dans un contexte et une cohérence de la formation tout au long de la vie, particulièrement de la formation continue. Vous savez que par cette démarche, l’UPEC s’inscrit depuis quelques années dans une démarche de qualité. Sans remonter trop loin dans le passé, concernant les organismes financeurs, nous avons vu la transformation avec la TADOF, avec l’inscription des certifications, des diplômes, des DU et autres dans le dispositif pour pouvoir être financés. Ceci suppose une démarche qualité et une sécurisation de la qualité vis-à-vis des usagers.

Pour pouvoir mettre en place cette démarche, il convient aussi d’avoir un portage politique. Dans ce contexte, nous y reviendrons dans le point 2.1 concernant la certification qualité, il convient que la démarche qualité soit accompagnée au niveau de l’établissement pour la formation professionnelle.

Nous vous proposons donc une légère modification, sous couvert de M. le président et de Mme la vice-présidente de la CFVU. En tant que vice-président délégué, je suis rattaché au périmètre de Josette CADUSSEAU. Cette légère modification porte sur le deuxième paragraphe. Il est inscrit « *par délégation du président de l’université,*

le vice-président délégué FTLV, FA et E a pour mission de garantir un cadre de cohérence commun aux démarches qualités impulsées à l'échelle de l'établissement en matière de formation professionnelle. Il veille à ce que l'ensemble des engagements inhérents à ces démarches qualités soit appliqué et respecté. Pour cela, il s'appuie sur les services et personnels compétents ».

Ce volet vise à la fois à être en cohérence, mais aussi en accord au déploiement de la loi choisir son avenir professionnel, même si nous l'avions déjà anticipée. Peut-être avez-vous des questions ?

M. LE PRÉSIDENT.– C'est clair. Merci, Éric. Il ne semble pas y avoir de questions. De manière générale, les universités sont très attendues sur la FTLV. Cela a encore été pointé hier au ministère. Le message passe à chaque fois. Maîtriser son avenir fait partie des éléments que nous aurons sur le dialogue stratégique de gestion, avec l'idée d'avoir un dispositif accroché au nouveau dispositif qui sera porté par Cécile JAHAN. Il concernera globalement tout ce portage de ces formations modernes, en liaison avec l'écosystème, collectivités et économique.

Merci à Éric LÉONEL.

M. LÉONEL.– Je ne sais pas si je reste pour le suivant ?

M. LE PRÉSIDENT.– Si, reste.

M. LÉONEL.– Je vais peut-être appeler Cécile JAHAN pour m'accompagner sur ce volet.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1. Point d'information sur la démarche qualité de la formation continue dans le cadre de l'obtention de la certification FCU

M. LÉONEL.– Enchaînons sensiblement sur le même esprit que le point d'information précédent.

Il y a un peu plus de deux ans, l'UPEC s'est engagée en anticipation de la démarche qualité et pour pouvoir obtenir un label nous permettant d'afficher la qualité au niveau de nos formations. Ces formations s'inscrivent maintenant dans le cadre de répertoires, répertoires nationaux et répertoires spécifiques. Pour pouvoir bénéficier des financements, nous devons avoir un label.

Nous avons donc engagé cette démarche il y a un peu plus de deux ans pour obtenir un label qui nous correspondait, en logique avec nos valeurs. Je veux parler de la certification de formations universitaires FCU. Nombre d'universités s'engagent au regard de ce label, ce qui correspond bien à nos critères et contraintes ainsi qu'au respect de nos démarches, telles que nous souhaitons les mettre en œuvre au bénéfice des usagers.

Je dirais que nous arrivons au terme, mais aussi au début de cet engagement. Très prochainement, du 9 au 12 décembre, et après avoir passé au printemps un pré-audit de certification que je qualifierais de galop d'essai, nous passerons l'épreuve d'obtention de la certification avec le bureau Veritas désigné pour cette évaluation.

Précisons qui s'engage dans cette certification. Je laisserai la parole à Cécile JAHAN et son équipe ici présente qui accompagnent sur la démarche qualité. Il y a d'une part le CEP. Nous avons également souhaité proposer aux différentes composantes de l'université de s'associer à la démarche. Cinq composantes ont souhaité faire partie d'une première vague d'obtention de cette certification qualité. Nous avons les deux IUT, la faculté de sciences économiques et de gestion, le BUPE et SESS-STAPS.

Notez que nous avons organisé des Groupes de travail (GT) et que les autres composantes s'y sont associées aussi. Je tiens particulièrement à remercier le CEP ainsi que les composantes. Je veux les remercier toutes, car nous pouvons constater un engagement de l'ensemble des composantes de l'université pour obtenir cette

certification. Quand bien même ce sera plutôt à moyen terme pour d'autres, nous voyons bien la dynamique.

Je reviens sur la loi « choisir son avenir professionnel ». Ce travail s'inscrit dans son sillon puisqu'à l'horizon 2021, nous devons avoir une certification qualité pour permettre un développement serein de nos formations et pouvoir obtenir des financements en lien avec elles.

Voilà quelques mots d'introduction. Je donne tout de suite la parole à Cécile JAHAN sur le sujet.

MME JAHAN.– Merci. Je vais vous présenter des documents que nous présenterons le jour de l'audit. Celui-ci sera effectué par le bureau Veritas. L'auditeur viendra du 9 au 12 décembre. La journée du 9 sera intégralement consacrée à l'audit du CEP qui se fait intégralement auditer, comme service à part entière. Par demi-journées ensuite, l'auditeur ira dans les différents sites des composantes pour les auditer. Le résultat sera communiqué le 12 décembre à midi.

Cette certification de service s'appuie sur un référentiel. Il a été publié et vous a été transmis, avec les logos du bureau Veritas, l'organisme accrédité pour réaliser l'audit, ainsi que l'association FCU qui porte ce référentiel et qui a intégré des spécificités liées aux universités.

Un certain nombre de critères sont énoncés. Un établissement qui s'engage dans la certification doit répondre à ces différents critères. Pour chacun des critères, il n'est pas question de dire que nous le faisons déjà. Nous pouvons néanmoins dire que nous en avons pris conscience et que nous mettrons en place des actions d'amélioration afin de pouvoir le réaliser dans un échéancier déterminé. Il n'est donc pas question de dérouler toute la charte pour voir ce sur quoi nous serions conformes ou non. Lorsque nous ne sommes pas conformes, il s'agit d'en prendre conscience et

de réfléchir ensemble aux actions correctives à mettre en place pour nous rendre conformes à échéance d'un an, de deux ans ou autre.

Cette réflexion se traduit ensuite dans l'élaboration de documents stratégiques. Nous avons appelé cela « tableau de bord de pilotage ». Ce document identifie les points d'amélioration et l'engagement de l'établissement pour répondre à ces objectifs d'amélioration. Ce document vous a été envoyé avant ce CA. Il regroupe les objectifs identifiés comme étant des points d'amélioration.

Nous avons identifié ces objectifs par un travail interne. Des GT avaient été constitués. Il y a aussi des liens transversaux avec d'autres directions, la DRH et la DSI. La qualité est vraiment un projet d'établissement. D'autre part, ces objectifs ont aussi été identifiés à la suite de deux pré-audits. Nous avons eu un audit blanc en partenariat avec Paris XIII. Nous avons ensuite eu un pré-audit de certification par l'association FCU. Ces deux étapes d'entraînement nous ont permis de mieux identifier nos points d'information. Il est toujours bon d'avoir le regard extérieur d'une autre structure pour nous dire que, sur tel ou tel *process*, il serait possible de mettre telle ou telle chose en place.

Le tableau de bord qui vous est présenté est donc le travail de travaux en GT ainsi que des deux audits de précertification réalisés.

Nous avons regroupé les objectifs de manière thématique. Chaque thématique s'appelle un axe.

Le premier axe tourne autour du pilotage de la démarche qualité. Nous devons améliorer notre manière de piloter la démarche qualité. C'est la raison pour laquelle la mention de la qualité a été inscrite dans la lettre de mission d'Éric LÉONEL. C'est aussi la raison pour laquelle nous sommes accompagnés par Sylvie MATECKI, qualitiicienne à l'échelle de l'établissement. C'est également pour cela que, de manière transversale, nous distillerons la qualité un peu partout. Ce sera inscrit au

plan de formation des personnels de l'UPEC. Nous avons aussi des liens avec la DirCom, la DSI ainsi que la DEC évidemment, le STOF en particulier, pour harmoniser les *process* et nous inscrire dans cette démarche qualité.

Concernant les prochains documents qui seront produits, intégrer la qualité dans la stratégie globale de l'établissement suppose aussi d'inscrire la démarche qualité dans les documents stratégiques dans le projet d'établissement. C'est aussi inscrire la qualité en lien avec les axes stratégiques de l'établissement.

Cela forme un premier gros chapitre qui est important pour l'UPEC et se déclinera également à l'échelle des composantes. Ainsi, à l'échelle d'une direction de composante, dans le cadre du comité de direction, du conseil de gestion et dans les conseils de perfectionnement, la qualité devra être présente, être représentée et faire l'objet d'un plan d'action suivi, évalué et amélioré.

Le deuxième grand chapitre est de renforcer l'accueil, l'orientation et la gestion des réclamations. Cela a été pointé comme un point à améliorer pour l'UPEC. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas capables d'accueillir ou d'orienter nos publics, mais surtout que nous avons besoin de tracer davantage cette activité. La philosophie qualité ne consiste pas seulement à dire, mais aussi à prouver ce que nous faisons. C'est un changement de pratique. Quand nous accueillons et orientons quelqu'un, il faut qu'il y ait quelque part une trace de ce contact entre le public et les agents qui l'ont reçu.

Nous mettons donc en place des *process* permettant de tracer et d'améliorer la qualité du suivi et l'accompagnement d'une personne. Si cette personne vient une deuxième fois à l'UPEC, il est évidemment plus efficace que son dossier ait déjà été mis en place, si nous savons ce qui a été dit préalablement et comment continuer à accompagner cette personne. Ce deuxième chapitre important se décline en différentes actions afin

de répondre à l'objectif de mieux accueillir, mieux orienter ainsi que traiter les réclamations de nos publics.

Le troisième grand axe est de garantir un suivi du stagiaire pendant la formation. Ici aussi, cela se fait déjà très largement dans les composantes. Ce qu'il y a déjà en leur sein est très qualitatif. La démarche qualité nous invite ici à nouveau à tracer l'activité du suivi personnalisé des stagiaires. Quand un enseignant ou un enseignant-chercheur reçoit un stagiaire de la formation continue pour faire un point d'étape pédagogique de son avancée dans son parcours, cela doit être consigné quelque part. Un formulaire est à construire, à remplir, à renseigner, à stocker et archiver. Il y a tout un volet sur le suivi de l'accompagnement du stagiaire.

Le dernier axe est d'améliorer la satisfaction des parties prenantes. Par parties prenantes, comprenez évidemment les individus qui bénéficient d'une formation continue. Ce sont aussi les entreprises pour lesquelles nous construisons des parcours sur mesure. Dès lors qu'une action de formation continue est mise en œuvre, il faut nous interroger sur la satisfaction des personnes qui en ont bénéficié. Il faut également analyser les résultats de cette enquête de satisfaction pour les intégrer dans le cadre d'actions d'amélioration. Il n'est pas question d'évaluer les personnes, mais les parcours de formation, les contenus, et de voir en quelle mesure nous pouvons les faire évoluer afin que cela réponde à une satisfaction attendue par rapport à des enjeux économiques, de réinsertion dans l'emploi, de reconversion professionnelle et d'autres enjeux de ce type. Il y a des mesures à mettre en place sur le sujet également.

Ce tableau de bord de pilotage est consolidé à l'échelle de l'établissement. Il se décline dans toutes les composantes engagées dans la certification de service. Chaque composante met ensuite en place un plan d'action propre. D'une composante à l'autre, les critères sont déjà plus ou moins atteints. Chaque situation est différente.

L'important est qu'à l'échelle de l'établissement, nous soyons capables de dire que l'UPEC répond sur ces engagements à ses obligations de qualité.

Voilà pour une présentation synthétique du tableau de bord de pilotage. Avez-vous des questions ?

M. PELLET.– Ce sera moins une question qu'une remarque. Je suis toujours très étonné des capacités d'acceptation du monde d'enseignement auquel j'appartiens. Nous savons bien que la question des certifications est lourdement politique. La question de la certification se pose là pour la certification continue. Nous pourrions dire que, dans la mesure où la certification continue est au contact des entreprises, il peut y avoir une raison.

Il est évident que la question des certifications s'engagera d'ici peu pour tout le monde, pour toutes les composantes. Les professeurs d'anglais sont sur le point de subir une certification privée sur leur propre enseignement. C'est très proche et tout le reste suivra.

Il y a un moment où nous ne sommes pas obligés de tout accepter.

Je voudrais souligner l'ironie de la situation. Qu'est-ce que ce bureau Veritas qui attribuera la certification ? Je rappelle que c'est une entreprise cotée en bourse. Elle s'est développée dans le monde du commerce maritime, s'est spécialisée dans la sécurisation et la qualité dudit commerce, puis des usines automobiles. Elle a vérifié la qualité des productions automobiles, après quoi d'autres marchés sont venus. Voilà qu'elle est maintenant chargée de contrôler la qualité des universités. Une entreprise privée va venir expliquer aux universités et universitaires ce qu'ils doivent faire, et l'université ne dit rien.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est un peu plus subtil que cela, tout de même.

M. PELLET.– Je trouve cela d'une ironie terrible et je crois vraiment que l'ensemble de la communauté universitaire ne doit pas accepter ce système des certifications. Il met non seulement en cause le statut de la fonction publique, mais aussi la liberté pédagogique et la liberté de la recherche. Tout est en jeu ici, même si nous parlons effectivement ici du contact avec les entreprises.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons répondre. Josette CADUSSEAU et Cécile JAHAN diront un mot à ce propos.

MME CADUSSEAU.– Il ne s'agit pas d'une atteinte à la liberté. Nous pouvons nous poser la question du pourquoi d'une évaluation extérieure, mais le principe est qu'une évaluation doit se faire par un autre organisme que celui qui dispense la formation. C'est le cas ici pour la formation continue. C'est également en préparation pour la certification en anglais. Ensuite, il est certain que nous pouvons nous poser la question de la pertinence d'un organisme privé.

M. PELLET.– Exigeons des certifications publiques, s'il faut des certifications.

MME JAHAN.– J'ai plusieurs éléments de réponse. Cela fait deux ans que nous décortiquons le référentiel de certification. Je ne vais pas parler ici de l'opérateur qui viendra appliquer l'audit, mais de l'idée d'origine. L'objectif d'un référentiel est de rendre une qualité de service à l'utilisateur. Regardant ce qui était demandé en nous mettant à la place de l'utilisateur, il est évident que nous attendons d'être bien reçus ou encore, lorsque nous revenons dans l'établissement, que l'accueil soit personnalisé. Nous attendons aussi de pouvoir dire ce que nous avons pensé de la formation que nous avons reçue. Il y a une vraie qualité de service qui s'organise vis-à-vis des utilisateurs. Ce n'est pas pour embêter les établissements. Il s'agit bien d'avoir une offre de service qualitative. Nous nous sommes rendu compte que plusieurs choses étaient à mettre en place, des choses presque d'ailleurs, et qui sont rentrées dans le cadre de la certification.

Concernant l'acceptation des établissements universitaires, ils n'ont pas accepté la certification comme cela. C'est la raison pour laquelle l'association FCU a construit un référentiel spécifique aux universités. Il y a énormément de labels qualité actuellement, les ISO 9000, ce genre de choses. L'université a appuyé le fait qu'elle avait une spécificité universitaire, qu'elle avait une qualité de service particulière, qu'elle avait un lien spécifique avec la recherche et qu'il lui fallait un référentiel précisément adapté aux établissements. C'est le rôle de l'association que de le mettre en place. Dans le cadre de l'évolution du référentiel, car nous passerons un référentiel national édité par France Compétences, l'association a fait du travail avec eux pour que ce référentiel soit adapté à la spécificité universitaire. Ce travail est fait en lien avec le HCERES. Ce n'est donc pas du tout déconnecté de la particularité universitaire que n'a pas un OF privé qui n'a pas du tout les mêmes enjeux ou *process*.

Il n'y a donc pas eu d'acceptabilité évidente. Il y a eu une résistance. Elle a abouti à l'acceptation d'un principe de qualité, mais qui tient compte du cadre universitaire.

MME CADUSSEAU.– Merci à Cécile JAHAN d'avoir complété. Il a été question de la liberté sur nos formations. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici, car il ne s'agit pas du tout du contenu de la formation. Pour les certifications d'anglais qui viendront, puisque c'est en cours de mise en place, il ne s'agira pas non plus du contenu de la formation. Comme l'a bien expliqué Cécile JAHAN, c'est ici affaire de procédés et de procédures. Un regard extérieur est souvent bienvenu en la matière.

MME DE SUREMAIN.– J'ajoute un mot sur le rapport entre certification et diplomation. La diplomation est un avantage comparatif remarquable des universités. Nous y tenons énormément et nous la défendons avec beaucoup d'engagement. C'est distinctif, gage de qualité et gage aussi de reconnaissance dans le monde du travail. En ce sens, nous défendons fortement la diplomation. C'est ce qui nous distinguera de toute une série d'opérateurs de formation. Ce n'est pas le seul « plus », mais c'est un des plus apportés par l'université que nous défendons très fortement.

M. PELLET.– Lorsqu'on est en cours d'acceptation, on trouve toujours des arguments pour accepter sa propre acceptation. Ce que vient de faire Marie-Albane de SUREMAIN est absolument typique en ce sens.

Je voulais préciser une chose.

MME DE SUREMAIN.– Vous ne défendez pas la diplomation ? C'est étonnant.

M. PELLET.– Je la défends évidemment. C'est la séparation entre la qualification et la diplomation qui est déjà en marge de l'acceptation.

Je voulais apporter une précision. Je comprends bien l'intérêt pour un service d'avoir une démarche autoréflexive sur sa propre pratique. C'est honorable de vouloir mener cette démarche.

Je vais vous donner un exemple. Je suis en lettres. Cela fait des années que la certification Voltaire existe. Il a été question il y a une dizaine d'années de l'introduire à l'université, chez nous. J'avais alors défendu avec d'autres l'idée d'une certification des universités, et non une certification par une entreprise. Si nous avons vraiment besoin de certifications, cela doit passer par les collègues enseignants et non par le monde de l'intérêt privé.

C'est le même problème. Je suis pour que chacun réfléchisse sur sa démarche qualité. Ce qui me pose problème est que le monde universitaire accepte à tous les niveaux de se faire dicter comment faire, enseigner et chercher.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous nous éloignons du débat. Nous sommes complètement d'accord concernant les certifications publiques. Ce serait très bien.

M. PELLET.– Tout le monde est d'accord, mais tout le monde accepte.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous n'acceptons pas de tout nous faire imposer, mais nous ne pouvons pas non plus nous certifier nous-mêmes.

M. PELLET.– Lorsqu'on sépare la théorie, les principes et l'application, c'est signe d'une mauvaise pente.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous sommes tous sur une mauvaise pente, mais tout finira par un effondrement gravitationnel dans quelques milliards d'années, soyons rassurés sur ce point. Merci à Cécile JAHAN.

2.2. Approbation du bilan intermédiaire 2019 et des propositions d'orientations de la CVEC pour l'année 2020

MME HARIR. – Je vais vous faire une présentation du bilan intermédiaire de la CVEC ainsi que des propositions d'orientations pour 2020. Cette présentation sera une synthèse des documents mis à votre disposition en amont du CA. Rappelons que c'est dans les textes, au niveau du décret CVEC. Nous devons, à juste titre d'ailleurs, faire un bilan des actions la CVEC et valider les différentes actions et orientations.

Ce bilan est intermédiaire, du moins au sens où l'année 2019 n'est pas close. Pour autant, l'idée est de donner un premier état des lieux pour mettre en perspective les orientations présentées pour 2020.

Pour rappel, la CFVU et le CA avaient validé l'an dernier la création d'une commission CVEC. Cette création répond à une exigence réglementaire. Nous avons donc mis en place la commission CVEC présidée par Josette CADUSSEAU en tant que représentante du président. Cette commission a pour objectif de faire des propositions d'actions, d'orientations, de programmation et de suivi des actions CVEC.

L'année dernière, six grandes orientations avaient été votées pour l'année 2019. Je les rappellerai par la suite. Pour chacune, les crédits avaient été répartis en deux destinations. Il y avait d'une part des crédits d'intervention des services centraux d'appui, c'est-à-dire le SUAPS, le campus, le SSU et la DRI. Il s'agissait de développer des actions existantes. L'idée n'est pas de financer ce qui était déjà fait, mais plutôt

d'étoffer de ce qui était déjà fait, ainsi que d'ajouter de nouvelles actions. Nous avons également mis en place un système d'appel à projets auprès des composantes et des campus pour financer des initiatives innovantes. Notez également que des projets ont pu être portés par l'équipe politique, comme la Journée du handicap, ou encore la rénovation du réseau de soin Rhésus +, qui ont été vus par la commission et intégrés dans les crédits des appels à projets.

Pour rappel, j'ai remis la répartition faite pour chaque axe sur cette image. L'idée était de faire des répartitions en euros ainsi qu'en parts, la CVEC étant versée en plusieurs fois. Pour éviter de recalculer à chaque fois, il s'agissait de sécuriser les choses *via* la répartition telle que vous l'avez sous vos yeux.

Je passe à un petit point budgétaire. Pour rappel, le reversement de la CVEC est de 41 euros par étudiant. Vous avez le nombre d'étudiants déclarés au CROUS. Il correspond aux étudiants redevables de la CVEC, même ceux qui en sont exonérés, comme les boursiers. Vous avez également le calcul fait avec le reversement correspondant. Remarquez que, pour le BR2, le reversement est de 59,37 euros. C'est dû à une péréquation faite en fin d'année universitaire par le ministère par rapport à ce qui est perçu entre les établissements du CROUS et les universités. C'est une part variable. L'an dernier, le taux qui avait été calculé au mois de juillet était de 59,37 euros. Vous avez donc l'enveloppe globale pour 2019. Elle s'élève à un peu plus de 1 973 000 euros.

J'en reviens au bilan. Notez à nouveau que ces données sont à prendre avec précaution, l'année n'étant pas terminée. Ce point intermédiaire donnera quelques indications. En termes d'engagements, nous sommes environ à 55 % de l'enveloppe totale. Je contextualise un peu ce chiffre. Pour l'ensemble des universités et des opérateurs d'enseignement supérieur en général, la CVEC est un projet nouveau qui a eu du mal à être installé dans certains établissements. C'est un nouveau levier avec une nouvelle politique d'amélioration des conditions de vie étudiante au sens général.

Nous avons eu un premier point au niveau national au mois de septembre. L'une des choses indiquées pour la CVEC est que tous les établissements ont eu un peu de mal à mettre en place ce nouveau dispositif, d'autant que les textes précisant ce qu'il était possible de faire sont venus au fur et à mesure. Les derniers sont arrivés au mois de mars, bien après la mise en place de la CVEC qui avait commencé dès la rentrée 2018-2019. 2019 est donc une année de test. Pour 2020, toutes les universités, parmi lesquelles du moins la nôtre, se mettent en ordre de marche pour améliorer les actions et consommer les crédits.

Développons le bilan qualitatif et quantitatif. Concernant les appels à projets, vous avez une mise à jour des éléments pour les projets examinés par la commission CVEC. Elle prend en compte la dernière commission de lundi dernier. Au total, nous avons examiné 65 projets pour 53 avis favorables. Pour votre information, les avis défavorables ont été donnés parce que le projet ne pouvait pas être réalisé techniquement ou parce qu'il sortait du cadre de la CVEC. Je rappelle ce cadre. Il porte sur l'amélioration des conditions de vie étudiante en termes d'accompagnement social, de vie culturelle, de vie sportive, de médecine de prévention et d'espaces pour les étudiants.

Nous nous rendons compte que les demandes les plus importantes de la part des composantes ainsi que de nos étudiants portent sur les espaces dont ils pourraient bénéficier dans leur cadre de vie à l'UPEC, sur l'ensemble des campus. Les projets validés par la commission portaient sur l'ensemble des campus de l'UPEC. Notez également deux cofinancements par le CROUS. Le premier portait sur le projet de réseau de soins pour les étudiants Rhésus +. Le second portait sur le parcours santé extérieur à l'IUT de Sénart-Fontainebleau.

Parlons des services d'appui. Comme indiqué dans les textes en effet, la CVEC permet d'allouer des crédits d'intervention aux services reliés aux orientations CVEC. Je vais vous donner un point rapide de ce que font les services avec la CVEC. Il y a bien sûr

les actions du SSU, que ce soit le suivi sanitaire des étudiants internationaux, l'accompagnement des étudiants en difficulté, les actions de prévention collectives ainsi que sa mission de centre de vaccination. En effet, la SSU a un agrément de l'ARS pour être centre de vaccination.

Quant au SUAPS, je n'ai mis que les actions les plus importantes. Il y a le renouvellement du matériel et il y a de nouvelles conventions. La CVEC a surtout permis de mettre en place davantage d'actions au bénéfice de nos étudiants. En termes de créneaux supplémentaires par exemple, nous avons ouvert 800 places par rapport aux ateliers sportifs et aux pratiques sportives existants. Je précise que c'est bien évidemment hors options transversales. La CVEC ne finance bien évidemment pas tout ce qui est relatif aux formations et à l'enseignement. Elle ne finance donc pas les OT qui font partie des maquettes de formation. Les données que je vous donne concernent donc les activités libres. Nous avons également pu mettre en place de nouvelles activités sous forme de sorties sur des demi-journées. Plus de 500 places commencent déjà à être proposées aux étudiants. Le principe est le même en termes de culture. Nous avons pu ouvrir trois nouveaux ateliers, dont un sur le campus de Vitry. Nous ne le faisons pas jusqu'ici. Cela représente environ 100 places en plus. Il y a également eu de nouveaux projets de collectifs artistiques, avec un nouveau chœur, une nouvelle troupe théâtrale et une nouvelle troupe de danse. Cela concerne environ 100 étudiants.

Faisons également un point sur tout ce qui est FSDIE, FSIE. Cela rentre dans la CVEC. Ce sont 8 nouvelles associations que nous avons pu labéliser en supplément cette année. Il y a tout ce qui concerne les projets d'initiative étudiante. Nous avons également voulu mettre en place des actions complémentaires avec la plateforme WeDo. Nous en avons parlé ici. Nous mettons aussi en place des formations à la gestion associative et à la gestion de projets pour nos étudiants. Nous avons enfin le projet d'une consultation étudiante concernant la CVEC. C'est quelque chose de très

demandé par les étudiants, chez nous comme nationalement. Les étudiants voudraient s'exprimer pour voir ce qu'il serait possible de faire avec la CVEC qu'ils payent avant leur inscription.

Nous avons pu développer l'accompagnement social de façon massive, même s'il y a encore des choses à faire en termes d'aides d'urgence. Nous avons tout de même pu doubler le budget cette année ainsi que le nombre d'étudiants concernés. Plus de 180 étudiants ont pu être aidés à ce jour pour 2019.

Il y a bien évidemment aussi tout ce qui est aides à la mobilité internationale sur critères sociaux avec la DRI.

Voilà pour le bilan. Son objectif est d'expliquer comment la commission CVEC a travaillé pour les orientations 2020. J'ajoute une petite indication financière. Cette année, deux versements ont été effectués. Au 15 octobre, nous avons déclaré 28 413 étudiants et nous avons un reversement « garanti » de 1 164 933 euros. Si nous essayons ensuite de faire une estimation sur 2020, il y a une part variable. Elle est due à la péréquation dont je parlais.

Sous réserve de la validation du BI au CA du 13 décembre bien sûr, précisons notre proposition. Nous pouvons partir sur une prévision d'environ 32 000 étudiants, soit environ 1 300 000 euros. Nous savons en effet que les 41 euros seront reversés. Nous savons également qu'il y aura une péréquation, mais nous ne savons par contre pas de quelle hauteur elle sera. Nous pouvons partir sur l'hypothèse des mêmes données que l'an dernier, soit 2 millions d'euros. Compte tenu cependant du fait que c'est hypothétique, l'idée est de mettre en réserve sans attendre le BR2. Nous n'aurons la notification qu'au mois de juin. Cela permettrait de débloquer cette réserve plus rapidement et de ne pas attendre le BR2 qui arrive à la rentrée. Nous pourrions ainsi le cas échéant engager des actions complémentaires, ceci toujours sur réserve du BI de l'établissement.

En termes de grands principes d'orientations, d'actions, nous partons sur les mêmes axes que l'an dernier. Nous faisons par contre des propositions de précisions quant à certaines définitions de périmètre de certains axes. En termes de pourcentages, nous faisons également quelques propositions de modifications sur la base de ce que nous avons pu constater en commission ainsi que sur la base des besoins remontés par les usagers. Il faut savoir que de toute façon une part réglementaire de 15 % est minimale pour la médecine préventive ainsi que pour le FSDIE au sens large, c'est-à-dire les initiatives projets étudiants, ainsi que social, qui doit de toute façon être de 30 %.

Je vous rappelle ce que vous avez eu dans les documents validés lors de la CFVU du 18 novembre. En termes de santé, l'idée est de rester bien évidemment sur la part obligatoire pour le SSU. Nous faisons la distinction entre l'enveloppe des services d'appui et de l'AAP. Nous baisserions un peu celle-ci pour pouvoir réaffecter ce montant à d'autres axes. Il y a le sport que nous ne bougeons pas. Pour le FSDIE, nous partirions sur les mêmes montants, mais nous voulons rajouter la possibilité de mettre en place un budget participatif. Cela permettrait d'étoffer les projets étudiants. Vous avez les projets étudiants qui sont présentés dans le cadre de la commission classique du FSIE. L'idée du budget participatif est que les étudiants puissent proposer d'autres projets qui seraient votés par la communauté étudiante. Cela permettrait de libérer davantage les initiatives étudiantes.

En termes de culture, nous proposons d'augmenter la part pour répondre aux ambitions culturelles de notre établissement. En termes d'espaces, pour ce que nous appelons « identité et espace étudiant », les actions pour la communauté étudiante, l'idée serait d'augmenter la part. Nous voyons bien que c'est l'un des besoins forts exprimé. En termes de soutien social à la réussite, nous partons sur les mêmes proportions que l'an dernier.

Il est proposé que ces orientations, cette répartition soient validées par le CA et que, si besoin, une modification puisse être confiée à l'escarcelle de la CFVU.

Dans les propositions pour 2020 enfin, nous avons quelques pistes d'améliorations. Je vous ai déjà parlé de l'idée de mettre en place la consultation étudiante. Elle nous permettra de voir les projets pour le budget participatif. De façon plus générale, elle permettra de nourrir la commission CVEC. Dans les appels à projets en effet, elle propose des thématiques en plus des projets libres. Ces thématiques pourraient être issues du recensement des besoins des étudiants.

L'autre demande que nous aimerions satisfaire concerne les AAP. Il s'agirait de faire les transferts aux composantes au fil de l'eau, sans attendre les différents BR.

Je conclus par l'un des points sur lesquels nous devons travailler avec la direction de la communication. Il s'agirait de promouvoir et de valoriser les projets. Cette promotion viserait d'abord les étudiants. Ils paient cette CVEC et la question nous est posée de savoir ce que nous faisons avec ces fonds. Nous avons donc mis en place un label. Nous souhaitons l'apposer dans les différents projets que nous menons. Nous pourrions aussi peut-être faire un évènement sur la CVEC auprès de la communauté. Nous pourrions y restituer toutes les actions faites.

Voilà pour cette présentation que j'espère synthétique. J'en profite pour remercier la commission. Elle a beaucoup travaillé. Je remercie également tous les services d'appui. Ils ont été d'une aide incommensurable pour effectuer ce bilan qui n'a pas été simple.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. Voulez-vous dire un mot complémentaire ?

MME CADUSSEAU.– Cela a été difficile à mettre en place, car c'était tout nouveau et que nous n'avions pas les textes de cadrage, mais cela a fonctionné. Cela a mieux fonctionné à l'UPEC que dans d'autres universités. Nous avons des idées nouvelles pour l'an prochain. Tout ceci est donc très encourageant, satisfaisant et prometteur.

M. LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il des questions ?

MME COSTES.– Dans le cadre de l’accompagnement social des étudiants, pourrions-nous imaginer une procédure plus simple des aides d’urgence pour les composantes éloignées ? Ayant tenté d’en avoir, envoyer un étudiant à Créteil alors qu’il est déjà en difficulté ne me semble pas la meilleure solution et nous n’avons rien de prévu en ce domaine. Nous avons bénéficié de très beaux projets, mais cela pêche un peu sur l’accompagnement social.

M. LE PRÉSIDENT.– Au contraire, il y a des dispositifs. Il faudrait que nous nous y intéressions.

MME COSTES.– Nous pourrions l’assouplir ou le décentraliser un peu.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous pourrions voir cela, oui.

MME HARIR. – Nous y travaillerons. Nous travaillons énormément avec le CROUS et leurs assistantes sociales. Elles font un travail remarquable. De toute façon, concernant les actions que nous pouvons mener sur la vie de campus, l’accompagnement social étant le complément que nous apportons au CROUS, nous avons l’envie d’une approche multicampus plus importante. C’est un projet sur lequel nous travaillerons.

MME DE SUREMAIN.– Signalons que le dispositif voté ici même en CA à la fin de l’année universitaire dernière a été activé dès la rentrée et a fonctionné extrêmement rapidement. Nous remercions vraiment la réactivité des services. Cela a permis de répondre très vite à des demandes d’urgences. Les étudiants ont peut-être des éléments de complément ou d’appréciation à apporter sur la rapidité et la réactivité du service d’urgence mis en place.

M. LOWENSTEIN.– Une actualité l’année dernière nous avait poussés à réagir et à essayer d’imaginer des situations pour des situations d’urgence immédiate assez

complexes pour lesquelles nous n'avions pas encore de réponses. Un dispositif en est né. Il a été mis en place et testé cette année. Nous avons eu des cas qui ont été traités de façon extrêmement rapide et très satisfaisante. Il est vrai cependant que la question de la décentralisation n'a pas été assez abordée. Cela me semble être une piste d'amélioration. Ceci dit, des situations très complexes et même tragiques ont été prises en charge de façon presque immédiate. C'est une chose dont nous pouvons nous féliciter.

Pour Fontainebleau et ses étudiants, cela reste une bonne remarque. Nous étudierons la question.

M. LE PRÉSIDENT.– Le système existe, il suffira de l'intégrer autrement dans un format de proximité qui permettra de répondre plus rapidement. Merci.

Mme CASCONE.– Ma question portera encore sur l'accompagnement social. J'ai remarqué qu'il y avait des aides pour les intervenants, ça fait deux mois. J'ai cependant été surprise de voir que seulement 100 étudiants étaient accompagnés *via* l'international. Comparé à tout le campus et considérant la quantité d'étudiants qui partent à l'étranger, le chiffre ne m'apparaît pas assez élevé. Quels sont vos critères ? Ne pourrait-il pas y avoir des aides sur des critères un peu moins astreignants ?

Étant responsable du parcours international, je constate que beaucoup d'étudiants ont des difficultés à partir. Ce n'est pas seulement pour des questions de problèmes économiques. Même pour ceux qui ne veulent, la famille n'est pas contente d'avoir à signaler un tiers à l'étranger. Cela peut faire partie des raisons pour lesquelles un étudiant renonce à partir.

Toujours pour l'international, je m'inscris aussi pour l'accompagnement social à l'étranger. Il a pu arriver ces dernières années que des étudiants à l'étranger aient des problèmes psychologiques. Or, nous ne pouvons contrôler leur bon accompagnement

sur des campus étrangers. Certains ont des cellules d'accompagnement psychologique, d'autres non. Je fais un relais. Cela peut m'inquiéter parfois.

MME HARIR. – Je ferai une première réponse, après quoi je chargerai Laurent THEVENET du complément. Pour l'aide à la mobilité, nous sommes sur des critères sociaux.

Concernant le deuxième point, nous souhaitons travailler avec SSU pour l'accompagnement social des étudiants. Il s'agit de faire en sorte de mieux travailler ensemble pour faire un parcours pour l'étudiant. Il est vrai que nous avons des étudiants en difficulté et qui peuvent aussi avoir des difficultés de santé. Ce sont des projets que nous devons mettre en œuvre. Ils sont « dans les tuyaux », l'idée étant d'avoir une approche globale de l'accompagnement de l'étudiant.

M. THEVENET. – Il ne faut pas mélanger les problématiques. Comme l'a bien dit Mme HARIR, nous parlons ici de l'aide spécifique sur les fonds CVEC. Ce ne sont pas les seuls fonds affectés à l'aide pour la mobilité internationale. Il y a les fonds Erasmus Europe pour les mobilités en Europe. Deux autres fonds de l'UPEC sont affectés sans critères sociaux pour des mobilités partout. Il y a également les fonds de la Région. Ils sont en partie seulement sur critères sociaux, et ces critères sont plus souples. Pour les étudiants déjà boursiers, il y a également les bourses du CROUS.

Il y a donc tout un volant d'aides. À l'échelle globale de l'UPEC, nous atteignons 80 % de réponses de soutiens pour les étudiants en mobilité internationale. Cette valeur est presque exceptionnelle. Peu d'universités affichent en France un taux de soutien aussi élevé. Ceci dit, nous pouvons évidemment toujours faire plus, et je le souhaite grandement.

M. LE PRÉSIDENT. – La question était aussi celle des démarches et de leur simplification, et la question d'un portail. Le dispositif existe. Nous avons les moyens et l'argent. Nous pouvons également intervenir au niveau du SSU. Pour un étudiant

comme pour l'ensemble des acteurs de l'université, il s'agirait peut-être de pouvoir pointer vers le bon numéro de téléphone à appeler, ce genre de choses.

M. THEVENET. – Je ne répondais que sur le premier point de la question qui portait sur les aides financières. Il n'y a pas seulement 100 étudiants qui sont aidés. Il y en a beaucoup plus. Comme je le disais, sur l'ensemble des mobilités étudiantes, stages compris, nous sommes environ à 2 000 étudiants sortants. Nous en aidons 91 %, si je me rappelle bien de notre dernier chiffre. Nous sommes donc bien au-delà de la centaine d'étudiants évoquée. Il ne faut pas mélanger les fonds. La CVEC est une aide complémentaire pour pouvoir aider encore plus d'étudiants, en particulier sur critères sociaux.

J'en viens au second point. Il est totalement différent. Je veux parler du problème d'aide. En tant que vice-président des relations internationales, mais même en tant qu'enseignant, j'ai malheureusement été confronté localement à des problèmes de santé, des problèmes psychologiques. Nous ne pouvons malheureusement pas prendre tout en charge. Il faut essayer d'abord d'avoir des partenaires fiables qui puissent assurer le relais lors d'un problème sur place.

Ce n'est pas toujours facile, mais en tant qu'enseignants, lorsque nous envoyons des étudiants, il faut si possible essayer en amont de détecter les étudiants qui auraient une certaine fragilité pour éviter qu'il y ait des incidents. Je n'ai malheureusement pas toujours réussi dans cette mission, mais il faut essayer. Nous avons ensuite, en centrale à la DRI, une interlocutrice pour la mobilité, Armelle NECHI. Elle peut interagir avec différents acteurs et nous intervenons. Nous intervenons plutôt globalement, en particulier lors de crises comme actuellement dans des pays. Nous y sécurisons les étudiants. C'est une intervention globale. Ceci étant dit, nous faisons de notre mieux s'il y a une intervention ponctuelle. Nous devons aussi sécuriser une partie des étudiants avant de partir en leur expliquant qu'ils doivent prendre des assurances. Nous essayons de tout mettre en œuvre et de donner toutes les

informations afin qu'ils partent dans les meilleures conditions. Nous ne pouvons pas prendre l'avion et aller les chercher s'il y a vraiment un problème. Nous faisons de notre mieux et au cas par cas, sachant que, pour répondre à la demande de Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, nous avons évidemment une interlocutrice unique en cas de problème.

M. LE PRÉSIDENT.– Il faudrait que nous arrivions à donner une petite fiche action à tout le monde, présentant qui appeler. D'autre part, en termes de précarité et de problèmes psychologiques, les cellules existent. Je pense que nous avons vraiment été exemplaires. Nous nous sommes tout de suite saisis, d'abord parce que c'était notre volonté, mais aussi parce qu'un drame nous a confrontés immédiatement à des éléments d'alerte. Il ne s'agissait pas que de précarité, mais aussi de graves soucis psychologiques.

Dans cette approche, au niveau du ministère, nous sommes sur un dispositif appelé le Centre national d'appui (CNA). Il a été monté pour les étudiants dans le domaine de la santé, face à un nombre de suicides particulièrement important. Une personne a été en charge d'un rapport. Les deux ministères souhaiteraient aujourd'hui éventuellement que nous puissions accueillir le CNA à l'université. J'y suis extrêmement favorable. Il y aurait la dimension d'étendre cette approche maintenant bien huilée, avec une approche psychologique et des spécialistes du réseau, à l'ensemble des étudiants hors ceux de santé, en liaison avec le SSU. Hervé JAMI est en particulier très en mouvement sur le sujet. Josette CADUSSEAU l'est également. La personne en charge est une psychiatre qui s'appelle Dona TAMARA. Elle est chargée de mission et dirige le CNA pour les ministères. Nous pourrions la recruter. Ce serait d'ailleurs un recrutement blanc pour nous.

Hervé JAMI ou Josette CADUSSEAU auraient peut-être un mot à dire à ce propos, puisqu'ils sont allés à sa réunion.

MME CADUSSEAU.– Elle a fait une journée de séminaire sur l'appui des étudiants en médecine. Ce n'est pas encore l'objectif prioritaire, mais nous pourrions imaginer d'étendre le dispositif à tous les étudiants.

M. LE PRÉSIDENT.– L'UPEC pourrait être un lieu « expérimental » avec la plateforme Rhésus + qui se monte. Nous aurons l'occasion de vous en reparler. Nous pourrions ici être assez exemplaires sur l'approche de la précarité et de la détresse psychologique.

MME CADUSSEAU.– Cela traite particulièrement de la détresse psychologique.

M. JAMI.– Nous montons quelque chose qui s'étendra à tous les étudiants, et pas les seuls étudiants en santé. J'ajoute une précision concernant les étudiants qui sont à l'étranger. Les psychologues du service développent des entretiens téléphoniques et par Skype, par vidéoconférence. Cela va se mettre en place et je crois que ce sera tout à fait utile pour les étudiants à l'étranger. Nous leur communiquerons ou vous les communiquerez avant de partir le moyen de se connecter avec les psychologues du service, si besoin. Il faudra simplement tenir compte du décalage horaire. Nous mettrons cela en place, toujours dans cette idée d'accompagnement global de discours psychosocial.

MME CADUSSEAU.– C'est une très bonne nouvelle.

M. LE PRÉSIDENT.– Il n'y a plus d'autre question. Merci à Mmes HARIR et CADUSSEAU et à M. JAMI. Passons au vote. Nous avons des procurations à signaler.

Un intervenant.– M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc a reçu pouvoir de M. DESSAP et Mme SERT ; M. DELBÉ Jean a reçu pouvoir de Mme DEPREZ ; M. THAUVRON a reçu pouvoir de M. GRIMBERT et de Mme DESPRES ; Mme DE SUREMAIN a reçu pouvoir de M. LE GALL et de Mme MATTEI ; Mme RUBENS a reçu pouvoir de M. QUESTIAUX ; M. VALLÉE a reçu pouvoir de Mme FAURE ; M. LOWENSTEIN a reçu pouvoir de Mme ARMINOT et M. GUYARD.

M. PELLET.– Je voudrais signaler avoir reçu le pouvoir de M. Gérard TEBOUL. Il a envoyé un courrier, mais machine et non signé à la main. Il me semble techniquement difficile de lui demander de trouver le moyen de fournir une signature manuscrite par téléphone. N’y aurait-il tout de même pas moyen de valider cette procuration, sachant que c’est son téléphone et que M. TEBOUL est honnête ?

M. LE PRÉSIDENT.– Nous acceptons la procuration de M. TEBOUL, mais c’est bien parce qu’il est honnête !

M. PELLET.– Je lui transmettrai.

M. LE PRÉSIDENT.– Passons au vote.

Le bilan intermédiaire 2019 et les propositions d’orientations de la CVEC pour l’année 2020 sont adoptés.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Approbation de la campagne d’emplois pour l’année 2020

MME DE SUREMAIN.– Nous allons maintenant vous présenter la campagne globale d’emploi 2020. Nous avons déjà eu l’occasion de vous en présenter une partie au titre de la campagne anticipée pour les emplois du second degré. Ce CA a eu l’occasion d’approuver cette partie de recrutement correspondant aux emplois du second degré pour les IUT, ceux-ci étant concernés par le plan IUT, c’est-à-dire la création de nouveaux départements en IUT. Dans sa grande sagesse, le Conseil a considéré que nous pouvions valider cette partie de la campagne de manière anticipée.

Nous vous présentons aujourd’hui l’ensemble de la campagne d’emplois sauf ce qui concerne le plan IUT pour le second degré. Cette campagne concerne donc les postes second degré autres que le plan IUT, les emplois BIATSS et les emplois d’enseignants-chercheurs. C’est ainsi une campagne globale que nous vous présentons pour

répondre au défi de l'accroissement du nombre des étudiants à l'UPEC. C'est une chance qui montre que l'UPEC sait attirer un nombre croissant d'étudiants. Certains de ces étudiants viennent du bassin de recrutement. Ce sont des étudiants qui ont proportionnellement moins accès à l'enseignement supérieur que dans d'autres départements. Certains étudiants viennent également du centre de Paris et sont attirés par l'UPEC.

Comme l'année dernière, nous faisons de l'emploi une priorité. Nous souhaitons avoir une campagne d'emplois ambitieuse malgré le contexte contraint. Nous vous proposons donc trois grands principes que je détaillerai plus loin. Le premier est de republier les postes devenus vacants par mutation ou départ à la retraite. Les besoins ont été argumentés dans des fiches d'expression de besoins nourries et étayées. Nous vous proposons également de procéder à des créations de postes de titulaires de BIATSS, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et à des repyramidages de postes grâce aux projets d'envergure dans lesquels l'UPEC s'engage. Nous vous proposons également de soutenir des créations d'emplois sur des dotations de masses salariales qui viennent de l'État, sur des ressources propres de l'établissement et des composantes ou sur d'autres sources de financement.

Reprenons point par point. Nous pouvons procéder à des ouvertures de postes grâce aux grands chantiers dans lesquels l'UPEC s'est engagée. Il s'agit tout d'abord de poursuivre les créations de postes pour les cinq nouveaux départements et nouvelles options créés dans le cadre des IUT de Sénart-Fontainebleau et de Vitry. Nous avons déjà voté favorablement sur la création des postes de second degré. Il s'agit de continuer à soutenir ce mouvement pour les postes d'enseignants-chercheurs et de BIATSS. Au total, 47 supports de postes État seront pourvus. Nous sommes dans ce mouvement. Il continuera l'année prochaine.

L'UPEC est également engagée dans une réforme ambitieuse de l'accès aux études de santé. À ce titre, nous soutenons ses créations de postes même si nous n'en

connaissons pas encore le volume exact. Nous nous mettons dans cette disposition. Nous aurons le plaisir d'accueillir Mme Anne-Sophie BARTHEZ de la DGESIP le 9 décembre. Nous espérons que nous aurons quelques annonces ou confirmations à ce moment-là. Une réunion est également prévue avec le rectorat le 5 décembre. Nous y parlerons vraisemblablement de postes et de moyens.

Signalons enfin le dispositif Rebond, le dispositif Tremplin au niveau du ministère. Il conduira à proposer des voies à des candidats n'ayant pas pu s'inscrire en IFSI. Ils pourront suivre une formation supérieure avec, nous l'espérons fortement du moins, des postes à la clef ainsi que des crédits de masse salariale.

Concernant le rectorat, le dialogue de gestion est le 7 janvier, mais il y a une réunion auparavant.

M. LE PRÉSIDENT.– Il y a une réunion emplois licence santé qui est en direct et qui vient de tomber sur le 5 décembre. Il s'agit en effet d'activer avant la venue d'Anne-Sophie BARTHEZ pour avoir la volumétrie de l'affaire. Nous avons eu une réunion au ministère hier. Nous savons que nous avons les postes, il reste à savoir combien. Nous aurons donc une autre réunion à ce propos.

MME DE SUREMAIN.– Je passe aux autres voies pour obtenir des emplois. Il y a d'une part des financements d'emplois dans le cadre d'un plan de la Région pour soutenir la formation des masseurs-kinésithérapeutes. Cela intéresse directement la faculté de médecine, bientôt l'UFR de santé. Nous sollicitons aussi les collectivités territoriales pour bénéficier de soutiens à l'occasion de l'ouverture du campus de Fontainebleau. Les choses avancent bien. Nous n'avons pas de notification écrite, mais nous avons un accord de principe pour des mises à disposition d'emplois BIATSS par la mairie de Fontainebleau.

Signalons aussi de manière très conséquente des crédits de la loi ORE à hauteur de 2 367 000 euros notifiés à l'UPEC pour 2020. Ces crédits ont été répartis à l'occasion

du CA précédent entre les différentes composantes. Ils permettent d'envisager des heures complémentaires et des vacations, mais aussi, si les composantes le souhaitent, des créations d'emplois ainsi que des repyramidages d'emplois statutaires.

Pour cette campagne complexe, nous avons été amenés à formuler différents types de réponses. Les réponses ont été favorables lorsqu'il s'agissait de maintenir des emplois statutaires et de republier ces postes, postes de BIATSS comme ceux d'enseignants et enseignants-chercheurs. Nous avons également donné un avis favorable pour la création de nouveaux postes étayés par des supports d'État identifiés dans le cadre du plan IUT. Nous avons aussi donné un avis favorable à la création d'emplois contractuels sur les ressources de l'UPEC, notamment pour des emplois BIATSS. Nous avons également donné des avis favorables sur ressources propres des composantes, lorsqu'elles sont suffisantes, pour créer un ou des emplois. S'ajoutent à cela des avis favorables sur crédits de la loi ORE lorsque ceux-ci sont suffisants. Nous retournerons très prochainement vers les composantes pour connaître leurs positions et leurs décisions en conseils de gestion sur l'utilisation des crédits de la loi ORE. Nous avons donné des avis favorables pour des créations de nouveaux postes statutaires, car nous sommes au maximum de notre plafond d'emplois État. Nous n'avons donc plus de support disponible d'emplois État pour procéder à des créations.

Nous avons des avis en attente lorsque nous ne connaissons pas encore exactement ce que seront nos moyens dans le cadre des postes statutaires dans le cadre du plan de la réforme d'accès aux études de santé, pour le plan Rebond également ainsi que pour les emplois financés par la Région. Il ne s'agit pas ici de support État, mais vraiment d'emplois.

En fonction de ces réponses en attente, nous serons amenés à procéder à une phase complémentaire pour cette campagne d'emplois 2020. Cette deuxième phase se

tiendra à partir de janvier avec un passage en CT puis en CA. Nous devons cependant rapidement faire connaître au ministère la volumétrie de notre campagne d'emplois, qu'il s'agisse des postes statutaires ou des emplois établissement. C'est pourquoi nous reviendrons très rapidement, les rendez-vous ayant été pris, avec les composantes qui sont en capacité de décider notamment de leurs crédits de la loi ORE pour faire des emplois. Nous attendons également dans un délai très proche des assurances sur les emplois pour le plan santé, la licence santé, et le dispositif Rebond.

Avoir une deuxième phase pour cette campagne d'emplois présente l'avantage de rejoindre et de nous insérer dans le calendrier de la campagne synchronisée. Se prononcer rapidement en janvier et février dans le cadre des conseils permettrait de recruter les comités de sélection et de faire en sorte que les auditions puissent se tenir au printemps. Les comités pourront prendre leurs décisions en mai et juin, afin que tout ceci soit sanctionné par les conseils en juin et juillet et que nous soyons bien dans le cadre de la campagne synchronisée. Nous avons donc bien une campagne en deux temps, qui permettra de boucler tous ces recrutements en temps utile et d'ici le mois de juillet, afin que les prises de poste puissent se faire normalement au 1^{er} septembre.

Cette campagne d'emplois est aussi assortie de transformations de postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. Une attention particulière a été portée cette année au repyramidage des postes BIATSS. L'année dernière, nous avons eu une campagne qui avait été favorable aux enseignants et aux enseignants-chercheurs. Nous avons davantage mis l'accent sur l'emploi BIATSS cette année, avec un plus grand nombre de repyramidages. Nous présentons également un grand nombre d'ouvertures de concours, allant jusqu'à 51 ouvertures de concours pour travailler à cette progression des carrières pour les employés.

Voilà pour une présentation globale de cette campagne d'emplois. Elle a été présentée en CT qui a rendu un avis. Je vous en donne la lecture.

« Le CT unanime s'abstient sur la campagne d'emplois 2020 qui prend en compte certaines demandes des services et composantes, mais ne répond pas à l'ensemble des besoins en postes de personnels titulaires. »

J'ajoute un petit commentaire à ce propos. Effectivement, nous avons utilisé tous nos supports de postes de titulaires. Nous comprenons bien qu'il serait souhaitable de procéder à davantage de recrutements et de créations, mais nous avons vraiment mobilisé tous nos supports de postes.

M. PELLET.– C'était le sens de l'abstention.

MME DE SUREMAIN.– Sur la base du membre du CT qui la commente, c'est une abstention que nous pouvons qualifier de positive. Il n'y a pas du tout eu de blocage. Cela nous a permis de publier dès le lendemain du CT sous réserve de validation par le CA les annonces de recrutement des postes second degré. Tous les postes second degré n'avaient pas été publiés. Dans une première phase, ce sont les postes concernant les IUT qui ont été publiés. Les postes second degré des autres composantes ont été publiés dès après ce CT du 7 novembre afin que la campagne d'emplois second degré ne prenne pas de retard et que les candidatures puissent s'exprimer en temps utile.

Je continue la lecture de l'avis du CT. *« En revanche, il émet un avis négatif sur le transfert de poste de MCF à l'INSPE de la 72^e section à la 16^e section. Les chiffres fournis (taux d'encadrement) dans l'argumentaire contestés par une partie des personnels concernés semblent erronés. En conséquence, le CT demande au conseil de la composante de reconsidérer la question sur la base de chiffres sincères. »*

Vous avez donc un avis global du CT qui est un avis d'abstention positive et un avis spécifique sur un poste. Nous pourrions donner tout à l'heure la parole à l'administratrice provisoire de l'INSPE. Elle est présente ici. Elle pourra vous apporter des éléments de réponse. Dans un premier temps, vous avez peut-être des

remarques, commentaires ou questions sur l'ensemble de la campagne ou un dispositif spécifique ? Nous verrons ensuite la question de ce poste de l'INSPE.

M. MOSCOVICI. – Je voudrais juste faire une petite intervention pour éclairer le CA sur le tableau global des demandes, du recensement des besoins de personnels, enseignants-chercheurs, second degré et contractuels. Pour certaines composantes, des demandes d'emploi au titre de la nouvelle licence santé sont notées dans les observations dans le cadre de la réforme des études médicales. Pour la faculté des sciences et technologie, il n'y a pas cette mention licence santé pour certains des postes. Je tiens à rappeler au CA que la faculté des sciences a bien sûr demandé la création de postes dans le cadre de son intervention dans la licence santé, plus sur la partie « options » au niveau de la faculté de médecine. Le conseil de gestion a eu lieu avant toutes les réunions ayant suivi pour savoir quelles composantes interviendraient dans cette nouvelle licence santé. Je voudrais donc rappeler au CA que la faculté de sciences est bien évidemment sur les rangs pour la création des postes dont j'espère que l'université obtiendra d'ici quelques jours dans le cadre de la réforme des études de santé.

MME CADUSSEAU. – C'est bien noté. J'avais reçu une demande chiffrée sans davantage d'explications. Mis à part le tableau présenté ici, vous avez bien remarqué que le document qui vous a été donné ne fait aucune mention des postes spécifiques dans le dispositif santé ou Tremplin.

MME DE SUREMAIN. – Voilà. C'est pourquoi il y aura vraiment une deuxième phase. Elle impliquera de reprendre toutes les demandes formulées pour des postes et de les mettre en relation avec les postes qui nous seront proposés par le ministère. Nous procéderons alors à des arbitrages et à une proposition de campagne faite en temps utile. Nous espérons que ce sera en janvier.

M. VALLÉE.– Je vais reprendre les propos que j’ai tenus au CT à propos de cette campagne d’emplois. Vous aviez annoncé une campagne d’emplois 2017–2018 exceptionnelle. Il s’avère que la campagne 2019–2020 est aussi un bon cru. Je m’explique. Il y a beaucoup plus de publications de postes de BIATSS que les autres années, même si tout le monde n’est évidemment pas servi. C’est le sens du vote du CT. Nous notons tout de même le fait qu’il y aura beaucoup de postes de contractuels avec tous les dispositifs qui vous permettent de recruter des personnels. Nous avons demandé à nous voir rapidement pour voir la grille de rémunérations et les dispositifs indemnitaires liés à cette catégorie, mais je crois que vous avez même anticipé notre demande.

Comme l’a fait remarquer M. MOSCOVICI, je m’étais aussi étonné de ne pas voir la faculté des sciences impliquée dans la licence santé dans les éléments d’emplois. Vous avez répondu. Nous aurions pu suggérer de revoir les choses au vu du nombre de postes. Vous avez fait la réponse par anticipation également. Ma question n’a donc plus lieu d’être.

J’avais évoqué en CT les nombreux dépyramidages l’année dernière. Vous avez rectifié le tir. Mme DE SUREMAIN l’avait dit en préambule.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. Comme vous l’avez vu, je crois que cette campagne d’emplois est de plutôt bon cru, avec une vraie volonté de ne pas faire du contractuel pour faire du contractuel. D’autre part, nous pourrions annoncer assez vite que nous souhaitons un indemnitaire revu pour les contractuels afin de créer des conditions d’attractivité plus fortes pour l’université, ceci compte tenu d’ailleurs des *turnovers* que nous pouvons observer ainsi que des éléments d’accompagnements. Ils ont déjà été posés, cela a été déjà dit. Il s’agit néanmoins d’aller plus loin.

Nous sommes en train de caler les choses. Nous aurons l'occasion de faire des annonces vraiment très positives en faveur de l'accompagnement des collègues contractuels.

MME DE SUREMAIN.– Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires généraux sur la campagne ? Nous devons signaler sans doute une erreur matérielle, ou peut-être liée au fait que la fiche d'expression de besoins a été remontée assez en amont. Il y a eu des précisions sur un profil recherche d'un enseignant-chercheur. Il s'agit en fait du maintien d'un poste d'enseignant-chercheur à la faculté des sciences de l'éducation, sciences sociales et de STAPS. Il y a un profil de maître de conférences qui est en fait un double rattachement aux 60^e et 74^e sections. Il n'y a évidemment aucun obstacle à cela. Nous avons vérifié dans la fiche de besoins. Ce n'était pas exprimé, mais la fiche était un peu ancienne. Elle indique que le conseil de laboratoire précisera le profil. Il n'y a donc pas de soucis de ce point de vue.

S'il n'y a pas d'autre remarque générale, invitons l'administratrice provisoire de l'INSPE à apporter une réponse à l'avis formulé par le CT.

MME MARIN.– Je vous remercie de me donner la parole pour apporter des éléments d'éclaircissement. Une lettre du CT m'a été transmise. J'en ai rédigé une réponse. Elle est prête à être diffusée. Cette lettre sera transmise et je ne verrai pas d'inconvénient à ce qu'elle soit annexée au procès-verbal de ce CA, si c'est jugé pertinent.

Je répondrai les quatre points qui me semblent essentiels, la lettre développant un certain nombre d'arguments.

Je commencerai par la sincérité des chiffres. Ils le sont et je vais dire pourquoi. C'est un mode de calcul à expliciter. Historiquement, à l'INSPE, nous calculons le taux d'encadrement non pas à partir de ce que nous appellerions un potentiel brut, c'est-à-dire le nombre d'ETP multiplié par le nombre d'heures statutaires, mais un potentiel net, c'est-à-dire le nombre d'ETP multiplié par le nombre d'heures statutaires

auxquelles nous défalquons les congés et les décharges de recherche, notamment pour les nouveaux enseignants-chercheurs. J'ajoute que les congés peuvent être longs, comme dans le cas d'un congé maternité. Sur la fiche en question, concernant un poste de 16^e section, cela explique l'écart entre un potentiel brut de 1 152 heures et la notation de 999 heures. Cet écart de 153 heures s'explique, car une enseignante-chercheuse était en congé maternité de 96 heures, un enseignant-chercheur nouvellement recruté a bénéficié d'une décharge de 40 heures et un congé parental a soustrait à ce potentiel 17 heures. Voilà l'écart entre les 1 152 heures et les 999 heures.

Sensibles au doute émis qui est compréhensible, tous les calculs ont été refaits à partir de potentiels bruts. Ils sont disponibles dans la lettre. Vous y trouverez un tableau récapitulatif pour répondre à un certain nombre de disciplines, notamment celles scientifiques, 16^e section, afin de remettre les choses à plat. Nous retrouvons les mêmes écarts avec le potentiel, puisque de fait, les congés maternité ou maladie ou les décharges de nouveaux maîtres de conférences se trouvent globalement répartis sur les différentes disciplines.

J'en viens au deuxième point qui me semble important. Le poste de 72^e section qui se trouve libéré suite au départ à la retraite d'un maître de conférences a été anticipé. Il a été redistribué au cours de la campagne 2018 sur demande d'un laboratoire de didactique des sciences. Il fallait évidemment un support. Ce support est le redéploiement d'un support de technologie qui a bénéficié d'une transformation acceptée. C'était un PRAG. Nous avons un poste de PRAG de technologie qui n'a pas été demandé. Il a été demandé et accepté en transformation pour un poste à direction d'un laboratoire de didactique des sciences. Le départ du collègue de 72^e section a donc été anticipé.

Autre point important, comme dans toutes les composantes, il y a à l'INSPE une pratique très démocratique et collégiale, surtout pour des questions aussi sensibles

que celle des postes. Ainsi, un long processus d'instruction de la campagne a été mis en place depuis le mois d'avril. C'est passé par différentes instances. Il y avait les comités de direction hebdomadaires qui rassemblent une quinzaine de personnes, directeurs adjoints, responsables de mentions, directeurs de sites, chefs des services concernés et chargés de missions. L'instance suivante est la réunion de direction élargie. Nous y retrouvons le même cercle d'une quinzaine de personnes auquel s'ajoute un référent par discipline. Ce sont parfois même deux référents puisque nous formons des enseignants du premier et second degré. Lorsqu'une personne coordinatrice, référente disciplinaire, intervient dans les deux degrés, elle porte évidemment les discours, arguments et demandes des deux degrés. Parfois, les enseignants ne travaillent que dans un seul degré. Il y a alors deux référents disciplinaires pour une même discipline. Cela fait potentiellement un cercle de 40 personnes. Sans développer plus, c'est noté dans la lettre, cela fait un nombre important de réunions avec envoi de l'ordre du jour, envoi des documents au préalable et étude des dossiers. Cela comprend évidemment la campagne d'emplois. En fonction des arguments des uns et des autres, il y a un éventuel réajustement en séance puis l'envoi du document révisé.

Cela nous a conduits au fil de ces différentes réunions à l'envoi le 4 décembre 2019 aux membres du conseil de l'INSPE des documents liés à ce conseil, et notamment la campagne d'emplois avec les supports disponibles et les affectations. Le vote du conseil plénier de l'INSPE a été favorable à cette campagne d'emplois. Il y a eu deux abstentions. Ce processus s'est continué jusqu'au 10 octobre. À cette date, le conseil restreint aux enseignants-chercheurs de l'INSPE a voté la campagne d'emplois concernant les enseignants-chercheurs et le conseil restreint aux collèges A et B a voté à l'unanimité pour la campagne d'emplois enseignants-chercheurs.

Un autre point concerne la prise en compte des besoins. Elle s'exprime évidemment au fil des réunions indiquées précédemment par les directeurs de site qui gèrent les

emplois du temps et connaissent les besoins. Les référents sont associés à des disciplines. Pour les besoins recherche, les laboratoires sont bien sûr des interlocuteurs privilégiés. Ils nous font remonter des demandes avec des argumentaires. Dans ce cadre, le laboratoire de psychologie CHArt a officiellement fait remonter une demande de poste avec un argumentaire recherche très précis. C'est la seule demande que nous ayons eue. D'autre part, en 72^e section, il n'y a pas eu de demande d'ATER pour compenser des besoins qui auraient été urgents. Ils n'existent d'ailleurs pas, le poste ayant été remplacé par anticipation. Les options de recherche portées par notre collègue parti à la retraite sur les pratiques muséales sont prises en charge en M1 comme en M2 par une enseignante-chercheuse également.

J'en viens au dernier point qui sera un point de conclusion. Il s'agit de la déception des élus du conseil de l'INSPE. Nous reparlerons ici d'honnêteté. Ils ne comprennent pas pourquoi leur esprit d'analyse et de jugement ainsi que leur honnêteté sont remis en cause en contestant leur vote.

MME DE SUREMAIN.– Merci. Je précise que la position de la présidence n'a pas été de remettre en question la légitimité du vote d'un conseil de composante ni le fait que ce vote ait été éclairé. Je n'ai fait que transmettre l'avis du CT.

M. PELLET.– Pour la clarté des débats, je voudrais juste rappeler précisément le sens de l'avis du CT qui est assez clair dans le communiqué. Le CT ne s'est pas prononcé sur le contenu proprement dit, à savoir le transfert d'un poste de didactique des sciences en psychologie. Le CT n'intervient pas à ce niveau. Il a juste constaté deux choses. D'une part, ce transfert de poste était contesté par un certain nombre d'enseignants de l'INSPE. Deuxièmement et surtout, cela a été un élément déterminant, la fiche du poste contenait une contradiction entre le nombre d'heures annoncé et le taux d'encadrement calculé. À partir des heures annoncées, le taux d'encadrement affiché dans la fiche de poste était de 0,68. En le recalculant exactement, nous tombions à 0,91 ou 0,92.

Prenant en compte d'un côté une contestation interne à l'INSPE, de l'autre un chiffre visiblement faux dans le profil de poste, le CT a conclu qu'il ne pouvait pas donner d'avis positif. Il a demandé que la composante écoute les collègues contestataires et revoie ce calcul et cette décision. Ce n'était absolument pas une mise en cause du contenu ni des personnes. C'était le constat de quelque chose qui n'allait pas. Il est dans les missions des organisations syndicales du CT que de pointer un problème au sein d'une composante entre des personnels et d'autres.

Je voudrais préciser une chose concernant la lettre de réponse au CT. Je la connais parce qu'elle m'a été transmise, mais pas en tant que représentant du CT. Cette lettre a été diffusée à tous les personnels de l'INSPE.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous pourrions revenir sur le corps du sujet. Nous sommes sur des affaires très personnelles, vous le savez. Je pense qu'il faut d'abord répondre sur la teneur de ce qui a été dit et écrit en CT, et peut-être le rappeler. Sinon, nous allons nous enliser, sans quoi nous pourrions déballer toute l'histoire d'une composante, mais ce n'est pas le fond du sujet.

M. PELLET.– Ce n'est pas mon but. Permettez que je finisse. Depuis l'avis du CT, autour de cette réponse, je voudrais dire qu'il y a eu un dérapage et un dérapage qui est grave pour les syndicats. Je l'affirme ici, en CA, et ce n'est pas du tout marginal.

Il y a eu un dérapage grave, car ce courrier qui a été adressé à tous les personnels de l'INSPE avait en annexe un courrier.

MME DE SUREMAIN.– Je vais arrêter le débat, nous sommes en CA.

M. PELLET.– Non, cela s'appelle une censure. Je dénonce une atteinte à la représentation syndicale. Laissez-moi aller jusqu'au bout.

Précisons en quoi il y a eu atteinte à la représentation syndicale. Le collègue élu au CT qui s'est fait le porte-parole de cette demande a fait l'objet d'une attaque

personnelle. Il est nommé personnellement dans un courrier avec des insinuations mensongères. Il est dit dans ce courrier qu'il aurait fait cette demande pour son propre laboratoire. Depuis le début pourtant, la demande était pour la didactique des sciences. Cela veut dire qu'un représentant syndical est mis en cause nominale dans un courrier que la directrice de l'INSPE transmet à tous les personnels. Ce n'est pas normal. C'est une atteinte à la représentation syndicale.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous sommes en CA et vous sortez de l'ordre du jour. Je vous arrête.

M. PELLET.– Il s'agit d'un règlement de compte contre un représentant syndical. C'est mon rôle.

M. LE PRÉSIDENT.– Sortez du CA.

M. PELLET.– Non, je ne sors pas du CA.

M. LE PRÉSIDENT.– Si, sortez du CA. Nous n'allons pas non plus revoir tout le sujet qui est compliqué.

M. PELLET.– La réponse est légitime. La transmission de cette lettre qui est une mise en cause personnelle d'un représentant syndical, sur un problème général est une atteinte à la représentation syndicale.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est un autre débat pour un autre lieu. Restons factuels.

M. PELLET.– Il n'y a pas d'autre lieu que le CA pour dénoncer ce genre de choses.

M. LE PRÉSIDENT.– Reprenons les choses sur la campagne d'emplois.

M. PELLET.– Au lieu de répondre, on attaque factuellement le porteur de la représentation.

M. LE PRÉSIDENT.– Je n'ai pas vu cette lettre, mais je sais que cela sort du CA.

M. PELLET.– Je vous la transmettrai, si vous voulez.

M. LE PRÉSIDENT.– Je n’ai pas envie que nous nous enlisions là-dedans en CA.

M. PELLET.– Je signale un fait.

M. LE PRÉSIDENT.– C’est fait.

M. PELLET.– C’est fait avec difficulté, tout de même.

M. LE PRÉSIDENT.– Mais non, pas avec difficulté. Vous avez tout de même pris la parole presque une demi-heure. Ce n’est tout de même pas avec difficulté.

M. PELLET.– Je ne crois pas avoir pris la parole une demi-heure, mais je suis obligé de ne pas laisser passer.

M. LE PRÉSIDENT.– C’est fait. Maintenant, revenons dans le sujet.

MME MARIN.– Sans polluer le CA, nous pourrions parler tout à l’heure de ma réponse.

M. PELLET.– Il ne s’agit pas de votre réponse. Votre réponse est normale, mais pas le fait que vous ayez transmis cette lettre. C’est une attaque personnelle.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous arrêtons. Là-dessus, vous sortez du CA. Revenons sur le débat. Cela commence peut-être à en ennuyer beaucoup.

M. PELLET.– Il s’agit de respecter les représentants syndicaux dans leurs démarches.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous arrête là-dessus, ce n’est pas le lieu de débat. Vous prenez la parole trop souvent. C’est du soliloque d’Éric PELLET en permanence en CA. Je suis désolé, ce n’est pas le lieu du débat. Revenons sur la campagne d’emplois.

M. PELLET.– J’exprime la position des gens que je représente.

M. LE PRÉSIDENT.– C’est fait. Vous n’allez pas parler pendant une heure.

MME DE SUREMAIN.– Si nous pouvons revenir à l’ordre du jour du CA, je ferai juste un commentaire. Vous dites que le CT n’a pas émis d’avis sur le transfert de poste et le changement de section. Il l’a fait. Il émet un avis négatif sur le transfert de poste de MCF à l’INSPE de la 72^e section à la 16^e section.

M. PELLET.– Il faut le lire en entier.

MME DE SUREMAIN.– Je l’ai déjà lu en entier tout à l’heure.

M. PELLET.– Ne le relisez pas à moitié, l’explication est donnée ensuite.

MME DE SUREMAIN.– Je l’ai déjà lu en entier tout à l’heure. *« [...] il émet un avis négatif sur le transfert de poste de MCF à l’INSPE de la 72^e section à la 16^e section. »*

L’administratrice provisoire a été invitée à répondre sur ce point du transfert. *« Les chiffres fournis (taux d’encadrement) dans l’argumentaire contestés par une partie des personnels concernés semblent erronés. »* L’administratrice provisoire a donc été invitée à s’exprimer aussi sur le caractère erroné ou non de ces chiffres. Maintenant, le débat est clos. L’administratrice provisoire a fait la réponse. Elle répondra dans le cadre du CT à l’avis émis par le CT de façon plus circonstanciée. Dans le cadre de ce CA, le débat est clos. Les informations ont été données. Nous nous arrêterons ici.

M. LE PRÉSIDENT.– Voilà. Passons à l’approbation, si vous le voulez. Je pense que tout a été dit. Les procurations sont les mêmes. Je vous propose donc de passer au vote.

La campagne d’emplois pour l’année 2020 est approuvée.

3.2. Approbation des modalités et conditions d’attribution de la Prime

d’Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) pour l’année 2020–2021

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous remercie. Le point suivant a été voté en CR. Simon n’est pas avec nous, mais de fait, rien n’a été modifié par rapport à l’année dernière. C’est à l’identique par rapport à ce qui avait été publié au CA du 18 janvier 2019. Avec l’article 1 *« approuve le choix de l’option nationale pour l’examen des dossiers »*, puis *« approuve un barème d’un montant unique de 4 000 euros pour l’année 2019 »*, *« approuve les modalités d’attribution suivantes : la PEDR est attribuée à tous les dossiers classés parmi les 20 % premiers ; la PEDR est attribuée à une sélection de dossiers classés parmi les 30 % suivants. Cette sélection est opérée au regard du*

nombre de candidats et prend en compte la qualité du candidat dans chacun des critères évalués », l'EDR, « comme elle est constatable par le nombre de A ».

Je vous propose de voter à l'identique, à moins que vous ayez des éléments ? Passons au vote.

Les modalités et conditions d'attribution de la PEDR pour l'année 2020-2021 sont approuvées.

4. CONTRATS ET CONVENTIONS

4.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. LE PRÉSIDENT.– Nous passons au point habituel des contrats et conventions. Nous écoutons Christophe BASQUIN.

M. BASQUIN.– Merci. Comme vous venez de l'indiquer, le point est habituel. Il s'agit de rendre compte au CA de notre université et des contrats et conventions passés par le président dans le cadre de la délégation de pouvoir que le CA lui a consentie en début de mandature. Comme à l'accoutumée, ce compte rendu s'opère à l'aide d'un tableau analytique que vous avez reçu. Il met en exergue les principales stipulations des conventions intervenues. Comme il est bien évident dans une université, la majorité de ces conventions concerne la mise en œuvre de la formation, de la recherche ou encore un certain nombre de dispositions d'organisation matérielles ou les relations internationales. Ce dernier point représente aussi un aspect très important de notre activité.

Ce point est pour information.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci.

5. QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.– Il y a peut-être également un point à mettre en questions diverses. Il s'agit de la présentation de Christine CACHET-VIVIER. Bien qu'elle soit difficilement remplaçable, elle remplace, ou plutôt elle succède à Myriam BARON. Elle-même a dû faire des choix, compte tenu de son engagement CNU notamment. Elle m'avait informé de sa démission au précédent CA. Voulez-vous dire un petit mot ? C'est une collègue scientifique qui nous rejoint.

MME CACHET-VIVIER.– Je suis ravie de vous rejoindre ici. Pour me présenter en quelques mots, je suis professeure de chimie à la faculté des sciences, à l'UFR des sciences et technologie. Je fais ma recherche à l'Institut de chimie et des matériaux de Paris Est (ICMPE).

M. LE PRÉSIDENT.– Merci et bienvenue. Oui, David ?

David.– Il y a donc aussi la question du remplacement de Mme BARON à la commission des moyens.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, elle n'est pas obligée de démissionner de la commission des moyens. Elle ne m'a parlé que du CA. Sauf avis de sa part, nous la maintiendrons, mais nous vérifierons avec elle si elle le souhaitait. Éric PELLET ?

M. PELLET.– Dans le cadre des questions diverses, j'aimerais répondre à la remarque que vous m'avez faite tout à l'heure et qui n'est pas la première. Je comprends que vous puissiez préférer que personne ne prenne la parole au CA, que cela passe beaucoup plus vite et que les choses soient votées sans discussion. Je prends la parole sur des points précis. Je ne la prends pas sur tous les points. J'ajoute que si je la prends, je ne la prends à personne. Si quelqu'un de l'assemblée veut prendre la parole, il en est tout à fait libre. Chaque fois que je parle, je ne coupe personne. Je fais mon travail d'administrateur en posant des questions ou en intervenant lorsque je ne suis pas d'accord. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est très bien et j'apprécie beaucoup cela. Sur ce point précis, je vous faisais remarquer que vous sortiez du CA. C'était des discussions de l'ordre de l'encadrement du CT, bien que je les entende parfaitement.

M. PELLET.– Non, c'était un problème institutionnel de suites du CT.

M. LE PRÉSIDENT.– Vous pourrez en discuter. Nous n'allons pas revenir là-dessus.

M. PELLET.– Je regrette par contre qu'il soit si difficile d'aller au bout de ce qu'on veut dire.

M. LE PRÉSIDENT.– Dans ce cas, je maintiens que vous n'étiez pas dans le CA.

M. PELLET.– Si ce n'est pas dans le CA, ce n'est nulle part.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est dans le CT.

MME MARIN.– Je me suis également interdit de répondre publiquement. Pour cette question, nous réglerons cela tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci à vous tous.

Quentin.– Un communiqué pour le CROUS toujours, et donc s'il était possible que l'université communique largement dessus ?

Ma deuxième remarque est peut-être un peu plus importante. La grève va arriver. Elle impactera peut-être les partiels de nombre d'étudiants dans certaines formations. Les craintes sont vives à ce propos.

Je sais que l'université travaille pour que des solutions soient trouvées si besoin est. Je pense néanmoins qu'il faudrait peut-être communiquer à ce propos. Beaucoup d'étudiants sont dans l'attente de certitudes. Ils travaillent et les partiels peuvent être très chamboulés par ces situations de grève. Je pense qu'il faudrait les rassurer.

MME CADUSSEAU.– Comme vous le dites, l'université est très attentive à la situation. Nous avons déjà fait le bilan des formations qui étaient susceptibles d'avoir des

examens au mois de décembre. Cela a été présenté au CoDir et repris hier dans la réunion avec l'ADEME. Première information : aucune formation n'a d'examens la semaine du 5 décembre, d'après le calendrier voté à la CFVU l'an dernier. Il est vrai qu'il peut y avoir eu entre-temps des aménagements d'emplois du temps d'examens dont nous pourrions ne pas avoir connaissance, auquel cas il faut les faire remonter.

En fonction du déroulé des événements qui suivront, à partir du 5 décembre, nous avons envisagé un certain nombre de possibilités afin que tous les étudiants puissent faire leurs épreuves. Tout dépendra de ce qui se passera. Il y aura peut-être des épreuves ou des plannings modifiés. Nous sommes très attentifs sur la question.

Quentin.– Je le sais bien. Je me devais juste de la rappeler au CA pour tous les étudiants que je représente. Je voulais surtout demander une communication assez large, du moins prévenir les étudiants que la situation est connue de l'université, que celle-ci prend le problème au sérieux et que les contre-mesures à déployer le seront, devraient-elles l'être.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous serons bien évidemment en éveil là-dessus. J'ai deux dates à vous donner. Le 23 janvier, ce sont les vœux. Le 24 mars, nous aurons la soirée des cinquante ans. Elle se fera au Palais des sports.

Merci à vous.

La séance est levée à 11 heures 48.

Index

Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'exactitude des éléments suivants :

BUPE, 13
CEP, 13, 14
Chériaux, 7
David, 52
DEC, 16
discours, 34
Dona TAMARA, 33
EDR, 51

les sites, 5
PARFAIRE, 6
Quentin, 53, 54
question, 53
Raphaëlle, 6
STOF, 16
TADOOF, 11